

**LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N° 14-2026
DU 18 JUIN 2026**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 220'000.- RELATIF A CREATION D'UN
AMENAGEMENT DE LA ZONE MACARON SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

- Vu la demande de la population de la commune de Perly d'avoir une zone macaron sur les 2 villages de Perly et Certoux,
- Vu l'exposé des motifs de juin 2026 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, décrivant la situation et présentant les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexés à la présente délibération,
- Vu le devis général proposé par Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) pour un montant de CHF 220'000.- et les éventuels aléas qui peuvent découler du chantier,
- Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par 15 voix « pour » et 1 abstention, des membres présents

1. De réaliser les travaux d'aménagement une zone macaron sur les 2 villages de Perly et Certoux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 220'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 220'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 220'000.- au moyen de 10 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.036, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 220'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Pour M. Anthony Serrano, Président
Giuseppe Ungaro
Secrétaire